

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE L'IMMOBILIER	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
/		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
La 2ème année du M2 mention Droit de l'immobilier est également proposée en alternance (contrat d'apprentissage) : voir M2 mention Droit de l'immobilier Parcours-type Géomètre-expert.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT DE l'IMMOBILIER												Session Unique			Seconde session/chance		Observation session d'examens
Parcours-type														Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures CM-TD	Heures Autre format	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	192	40,5				30	30	Oui	Oui								
UE	S1	UE Module Droit privé de l'immobilier 1	96	13,5				14	14	Oui	Oui								
Matière	S1	Contrats immobiliers 1 (*)	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 1		Écrit	3h			
Matière	S1	Droit financement des entreprises	33					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit			Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Droit des assurances	30					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit			Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	UE Module Droit public de l'immobilier	96	13,5				14	14	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 1		Écrit	3h			
Matière	S1	Droit public de l'environnement	30					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit			Oral ou écrit d'1h	
Matière	S1	Fiscalité de l'entreprise et de l'enregistrement	33					4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit			Oral ou écrit d'1h	
UE	S1	UE Module Langues 1 (1 choix valable pour les 2 semestres)		13,5				2	2	Oui	Oui								
Matière	S1	Anglais		13,5				2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S1	Allemand									Non								
Matière	S1	Espagnol									Non								
Matière	S1	Italien									Non								
Semestre	S2	SEMESTRE 2	165	40,5				30	30	Oui	Oui								
UE	S2	UE Module Pluridisciplinaire	66	13,5				12	12	Oui	Oui								
Matière	S2	Contrats Immobiliers 2	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 1		Écrit	3h			
Matière	S2	Droit de la commande publique	33					6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit			Oral ou écrit d'1h	
UE	S2	UE Module Droit privé de l'immobilier 2	99	13,5				16	16	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit de la construction	33	13,5				6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 1		Écrit	3h			
Matière	S2	Droit des sûretés	33					5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit			Oral ou écrit d'1h	
Matière	S2	Fiscalité du patrimoine	33					5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit			Oral ou écrit d'1h	
UE	S2	UE Module Langues 2 (même langue que celle choisie au S1)		13,5				2	2	Oui	Oui								
Matière	S2	Anglais		13,5				2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Allemand									Non								
Matière	S2	Espagnol									Non								
Matière	S2	Italien									Non								
		TOTAL ANNUEL	357	81				60	60										

* Les CM de cette matières sont dispensés en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation).

MASTER 2		DROIT DE l'IMMOBILIER											session unique		Observation session d'examens
Parcours-type													Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures CM-TD	Heures Autre format	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	270					45	45	Oui	Oui				
UE	S1	UE Module Droit privé de l'immobilier	92					20	20	Oui	Oui				
Matière	S1	Contrats des constructeurs	21					1 pour les oraux et 2 pour l'écrit		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/écrit		1 écrit de 3h (sur 1 matière tirée au sort parmi les 4 matières) et 2 oraux (sur 2 matières tirées au sort parmi les 3 autres matières restantes)
Matière	S1	Droit de la copropriété	25							Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Responsabilités et assurances des constructeurs	21							Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Baux civils et commerciaux	25							Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
UE	S1	UE Module Droit public de l'immobilier	106					19	19	Oui	Oui				
Matière	S1	Droit des marchés publics de travaux	18					1 pour les oraux et 2 pour l'écrit		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/écrit		1 écrit de 3h (sur 1 matière tirée au sort parmi les 4 matières) et 2 oraux (sur 2 matières tirées au sort parmi les 3 autres matières restantes)
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	24							Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Fiscalité immobilière	25							Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Droit de l'environnement	21							Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			
Matière	S1	Contentieux de l'immobilier	18						1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)			
UE	S1	UE Module pluridisciplinaire	72					6	6	Oui	Oui				
Matière	S1	Financement de la construction	18						1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)			
Matière	S1	Droit du logement social	18						1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)			
Matière	S1	Expertise foncière et immobilière	18						1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral		
Matière	S1	Gestion comptable	18						1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)			
Semestre	S2	SEMESTRE 4						15	15	Oui	Oui				
UE	S2	UE Orientation (1 voie au choix)						15	15	Oui	Oui				
Matière	S2	Voie professionnelle : stage d'une durée minimale de 2 mois								Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire		Rapport de stage ou rapport d'activité sur autorisation
Matière	S2	Voie recherche : mémoire								Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance		Mémoire avec soutenance
		TOTAL ANNUEL	270					60	60						